

## Séance du Conseil Municipal du 13 février 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 février 2009 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Jacky LEVEQUE, Maire, sur convocation du 7 février 2009.

Présents : Mmes Bove, Domont, Ogier, Paillard  
MM. Carment, Cauchois, Dutilloy, Lévêque, Malaval, Wilkins

Absent excusé : M. Langlois

Secrétaire de séance : Mme Paillard

La séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité.

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

Suite aux informations obtenues lors de la réunion du mardi 10 février avec Monsieur FOULEX, Directeur du SIDESA, et après débat, le conseil municipal délègue la compétence communale « assainissement non collectif » au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable et d'assainissement collectif de la Béthune.

### Bilan des travaux d'entretien et des espaces verts de l'année 2008

M. le Maire expose un bilan comparatif de l'entretien de la commune Prestataire de Service (Entreprise DUJARDIN) / Employé Communal :

	<b>Prestataire de Services</b>	<b>Employé Communal</b>
<b>Aspects Financiers</b>	Entretien Espaces Verts (tontes, désherbage massifs, taille...) : 8 227,95 € 2 broyages des chemins (matériel et main d'œuvre) : 855,26 € Nettoyage et Réfection Voirie : 2 052,73 € Neige (Sablage + Poubelles) : 530,55 €  <b>TOTAL 11 666,49 €</b>	Coût d'un employé à temps plein : 24 923,16 €  1 broyage des chemins (Entreprise Vasseur) : 728 €  Entretien matériel, Carburants, Lubrifiants, Produits de traitement : 3 500 €  <b>TOTAL 29 151,16 €</b>

**Bilan**

*Le choix prestataire de services se révèle être moins onéreux : Gain de 17 484,67 €*

<b>Aspects Techniques / Matériel</b>	Pas de besoin en équipement	Matériel Vétuste (tracteur, tondeuse), Permis PL pour tracteur. Normes de sécurité du travail : Travail avec outils dangereux (échelle, tronçonneuse). Problème de stockage des produits de traitement...
--------------------------------------	-----------------------------	---

**Bilan**

*Le choix prestataire de services permet de décharger la commune au niveau législatif (code sécurité travail, normes etc.)*

Présentation faite du bilan et après échange du point de vue de chacun, le choix de l'intervention d'un prestataire de services, en l'occurrence l'entreprise DUJARDIN, en remplacement de l'employé communal est porté au vote.

Il en ressort :

POUR : 6 voix

CONTRE : 3 voix

ABSTENTION : 1

La commune fera donc désormais appel à des prestataires de services pour l'entretien.

### **Maintenance Réseau Eclairage Public**

Suite à la réunion du conseil municipal du 25 juin 2008 où il a été décidé de ne pas retenir la proposition de ce contrat, le maire apporte les montants exacts donnés par INEO (entreprise retenue suite à l'appel d'offres du SIERG BLN). Le Conseil municipal maintient la décision de ne pas retenir cette offre.

### **Etude de sécurisation de la ressource en eau**

Le Conseil municipal accepte la proposition du SIDESA quant à cette étude à la condition que le Syndicat d'Eau des Grandes Ventes retienne cette proposition. Le coût de cette étude, pour notre commune, serait de 958 €.

### **Revêtement classe préfabriqué**

Le Conseil municipal accepte d'engager les travaux de revêtement de sol.

### **Bâtiments communaux**

Il est demandé à la commission travaux d'effectuer pour le 27 mars 2009 un rapport recensant les travaux d'entretien à effectuer sur les bâtiments de la commune. Ces travaux devront être chiffrés de façon à pouvoir établir un plan d'intervention et budgéter pour les années à venir.